

Rétrospective en **droit public** | 2024

Margaux Collaud

Janvier 2024 | Décembre 2024

ATF 150 IV 48

Mécanisme subsidiaire d'indemnisation par l'État des victimes de traite d'êtres humains pour le dommage matériel et/ou purement économique (art. 19 al. 3 LAVI)

L'art. 19 al. 3 LAVI exclut l'indemnisation du dommage matériel et/ou purement économique, y compris lorsque ce dommage prend la forme de salaires impayés de victimes de traite d'êtres humains. Cette situation n'est pas contraire au droit international, et plus précisément à l'art. 15 CETEH et à l'art. 4 § 2 CEDH (MC). www.lawinside.ch/1390/

ATF 150 II 48

Le niveau de planification requis par l'art. 16a al. 3 LAT

L'art. 16a al. 3 LAT, permettant les constructions et installations dépassant le cadre de ce qui peut être admis au titre du développement interne d'une exploitation agricole, nécessite une planification d'affectation. La simple désignation d'une zone agricole spéciale au niveau de la planification directrice n'est pas suffisante (CdS). www.lawinside.ch/1391/

ATF 150 II 217

Les newsletters et le respect de l'art. 12 lit. d LLCA

L'envoi indifférencié de newsletters aux clients actuels et passés d'une étude, sans leur consentement et sans tenir compte des domaines pour lesquels ils s'étaient adressés à l'étude, ne remplit pas le critère d'intérêt général prévu à l'art. 12 lit. d LLCA (CdS). www.lawinside.ch/1393/

ATF 150 II 83

L'assiette de l'impôt spécial sur les forces hydrauliques

Déterminer la puissance théorique moyenne de l'eau, nécessaire au calcul de la redevance (art. 51 al. 1 LFH) et, en Valais, de l'impôt spécial, nécessite d'identifier le débit généré par les installations prévues par la concession (art. 51 al. 3 LFH). Cet exercice s'accomplit par interprétation de la concession selon les règles applicables aux contrats (art. 18 CO) (ALa). www.lawinside.ch/1399/

ATF 150 II 191

Pas de transparence pour l'or importé en Suisse

Le secret fiscal constitue une *lex specialis* au principe de la transparence (CH). www.lawinside.ch/1401/

ATF 150 I 80

L'emploi systématique du numéro AVS par les Églises

Les Églises, bien qu'elles exercent parfois des prérogatives de puissance publique, ne revêtent pas la qualité de collectivité publique telle une commune. Elles ne bénéficient dès lors pas d'un emploi systématique du numéro AVS au sens de l'[art. 153c al. 1 let. a ch. 3 LAVS \(ALa\)](#). www.lawinside.ch/1404/

ATF 150 II 273

Le versement d'aides financières aux cantons pour les requérants d'asile

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) ne peut pas refuser de verser des indemnités forfaitaires à un canton ayant manqué à ses obligations en matière de renvoi au sens de l'[art. 89b LAsi](#), ni en réclamer le remboursement lorsque le canton concerné démontre avoir été empêché de remplir son devoir pour des raisons techniques ou lorsqu'il peut invoquer des motifs excusables à son manquement qui font qu'il est objectivement impossible de lui reprocher un manque de diligence et d'avoir voulu se soustraire fautivement à ses obligations (FP). www.lawinside.ch/1405/

ATF 150 II 133

La planification d'une décharge portant atteinte à un objet protégé par un inventaire fédéral

(1) L'atteinte à un objet protégé par un inventaire fédéral doit être évaluée à l'aune des objectifs spécifiques de protection de l'objet en question. En cas d'atteinte grave, l'atteinte ne peut être justifiée que par des intérêts d'importance nationale jugés équivalents ou supérieurs. (2) Une décharge qui porte atteinte à un objet protégé par un inventaire fédéral doit faire l'objet d'une étude de l'impact sur l'environnement au stade de la planification d'affectation, et ce même si le droit cantonal désigne la procédure d'autorisation en tant que « procédure décisive » (TS). www.lawinside.ch/1407/

TF, 20.09.2023, 2C_859/2022

Reportage de la RTS : violation du principe de pluralité des opinions (art. 4 LRTV)

Le reportage intitulé « La haine avant la votation sur la loi Covid » se trouve dans une proximité thématique et temporelle avec les votations ; les exigences en matière de respect du principe de pluralité des opinions sont dès lors accrues. Ne donnant que très peu la parole aux opposants à la loi Covid, il ne représente pas de manière appropriée les différentes opinions et la diversité politique. Enfin, il donne objectivement l'impression que les opposants sont majoritairement rustres et violents. Partant, il viole le principe de pluralité des opinions (MC). www.lawinside.ch/1409/

ATF 150 I 99

Beeler c. Suisse et rente de veuf : la demande de révision au TF sans objet

Dans l'affaire des inégalités de rente entre veufs et veuves pour laquelle la CourEDH a condamné la Suisse ([CourEDH \[GC\], arrêt Beeler c. Suisse du 11.10.22, requête n° 78630/12](#)), la demande de révision de l'arrêt du Tribunal fédéral de 2012 ([TF, 04.05.12, 9C_617/2011](#)) par le veuf concerné est devenue sans objet puisque la Confédération s'est

déclarée disposée à lui verser les rentes dont il n'avait pas pu bénéficier (MHS). www.lawinside.ch/1421/

TF, 13.02.2024, 2C_84/2023

L'avocat doit expliquer à son client le jugement reçu (art. 12 let. a LLCA)

Le défenseur d'office ne peut pas se départir de son mandat sans en faire la requête à la direction de la procédure, nonobstant la rupture préalable du lien de confiance (art. 134 al. 2 CPP). Même s'il dénonce son mandat sans droit, il reste lié par son devoir de diligence. En particulier, il reste tenu de proposer des explications sur le jugement et l'opportunité d'un recours, indépendamment de savoir si le client en souhaite effectivement ou non (art. 12 let. a LLCA) (IB). www.lawinside.ch/1422/

ATAF 2023 VII/4

Recours d'un bénéficiaire d'une admission provisoire en cas de refus de prolongation d'une autorisation de séjour

Une personne qui se voit refuser le renouvellement d'une autorisation de séjour mais qui est mise au bénéfice de l'admission provisoire dispose d'un intérêt digne de protection à contester le refus de l'autorisation de séjour, dès lors que celle-ci lui octroie une situation plus stable en Suisse. Le renvoi et l'admission provisoire ne peuvent entrer en force aussi longtemps qu'une procédure de recours, visant le refus d'octroi ou de prolongation d'une autorisation de séjour, est pendante. L'admission provisoire accordée par l'autorité inférieure déploie cependant ses effets antérieurement, dès la notification de la décision. Dès ce moment, le bénéficiaire de l'admission provisoire peut jouir des droits attachés à ce statut (MC). www.lawinside.ch/1423/

TF, 28.09.2023, 1C_32/2023

Etendue de l'examen d'une initiative populaire et principe de la stabilité des plans (art. 21 al. 2 LAT)

Dans le contrôle de conformité d'une initiative populaire en matière de planification, la commune doit se limiter à un examen sommaire de l'art. 21 al. 2 LAT et ne sanctionner que les cas de violations manifestes du principe de la stabilité des plans (TS). www.lawinside.ch/1424/

ATF 150 II 168

L'acquisition d'un immeuble agricole par une personne morale (art. 9 LDFR)

Une personne morale peut acquérir un immeuble agricole lorsqu'elle est majoritairement détenue par une ou plusieurs personnes pouvant être reconnues comme exploitantes à titre individuel (cf. art. 9 LDFR) (IB). www.lawinside.ch/1427/

ATF 150 II 300

La levée anticipée du secret professionnel de l'avocat en vue du recouvrement d'honoraires

La levée du secret professionnel de l'avocat par le client en vue du recouvrement d'honoraires avant la survenance du litige est en principe inadmissible. L'avocat peut s'exposer à des sanctions disciplinaires (ALVO). www.lawinside.ch/1436/

TF, 12.02.2024, 1C_458/2022

L'étude d'impact pour un projet de parc éolien au stade de la planification d'affectation

Des investigations complètes concernant l'impact qu'un projet pourrait avoir sur plusieurs espèces d'oiseaux et sur la protection des eaux doivent être effectuées au stade du plan d'affectation déjà et non au stade du permis de construire. En effet, les résultats de ces investigations peuvent remettre en question des éléments qui ont une influence sur la pesée des intérêts qui doit être effectuée au stade de la planification d'affectation (MC). www.lawinside.ch/1437/

TF, 21.12.2023, 4A_614/2021

La légitimation passive du médecin opérant en milieu hospitalier

Il incombe au demandeur qui invoque la responsabilité du médecin à la suite d'une opération pratiquée en milieu hospitalier d'établir la légitimation passive de ce dernier. Pour ce faire, il doit établir l'existence d'un contrat de soins le liant au praticien, excluant que celui-ci ait pratiqué l'opération en tant qu'auxiliaire de l'établissement de soins dans l'exécution d'un contrat d'hospitalisation global (IB). www.lawinside.ch/1438/

ATF 150 II 308

L'avocat/e et l'administration d'office d'une succession

Lorsque la fonction d'administrateur d'une succession est dévolue à un avocat en raison de son statut, ses activités à ce titre sont soumises à la LLCA. Par ailleurs, lors du prononcé d'une sanction disciplinaire, il doit être tenu compte des mesures prononcées mais radiées du registre en raison de l'écoulement du temps (cf. [art. 20 LLCA](#)) (CdS). www.lawinside.ch/1439/

ATF 150 I 17

Initiative et contre-projet : le cas du projet parlementaire déposé avant l'initiative

La protection de la libre formation et de l'expression fidèle et sûre de la volonté populaire ([art. 34 al. 2 Cst.](#)) impose d'opposer formellement à une initiative, en tant que contre-projet, un projet parlementaire lorsque les deux actes s'excluent matériellement et que le projet parlementaire a certes été initié avant le dépôt de l'initiative, mais a ensuite été traité en parallèle de l'initiative (MC). www.lawinside.ch/1441/

ATF 150 V 229

La contamination par le VIH lors d'un rapport sexuel non protégé et consenti ne constitue pas un accident (art. 4 LPGA)

Sous l'angle des assurances sociales, la contamination par le VIH lors d'un rapport sexuel non protégé et consenti ne constitue pas un accident (CdS). www.lawinside.ch/1442/

ATF 150 I 154

Baptême dans le lac Léman à Genève : l'organisation religieuse doit au préalable être admise à entretenir des relations avec l'Etat

Le canton de Genève n'examine les demandes de manifestations religieuses cultuelles sur le domaine que lorsque l'organisation religieuse en question est admise à entretenir des relations avec l'Etat ([art. 6 LLE/GE](#), [art. 3 RLE/GE](#)). Cette condition préalable n'est pas constitutive d'une discrimination fondée sur la religion ([art. 8 al. 2 Cst.](#)). Il s'agit par ailleurs d'une restriction

admissible à la liberté religieuse (art. 15 et 36 Cst. et art. 9 par. 1 et 2 CEDH) (MC). www.lawinside.ch/1443/

ATF 150 I 93

Les contraintes du statut de l'admission provisoire : ingérence dans la protection de la vie privée (art. 8 CEDH) ?

Les enfants ne doivent pas forcément avoir le même statut que le parent avec qui ils font ménage commun. Les inconvénients que présente le statut de l'admission provisoire peuvent entraîner une ingérence dans la protection de la vie privée garantie par l'art. 8 par. 1 CEDH. Il sied de procéder à un examen de chaque situation. En l'espèce, les requérants ont la possibilité d'avoir une scolarité et une vie sociale, soit de s'intégrer concrètement. Partant, leur statut d'admis provisoire ne met pas en péril leurs intérêts supérieurs et n'est dès lors pas contraire à l'art. 8 CEDH (MC). www.lawinside.ch/1447/

ATF 150 I 120

Atteinte à la primauté du droit fédéral et à la liberté économique par la loi genevoise sur les services de Taxi et de VTC

i) Un canton ne contrevient pas au droit fédéral (art. 49 Cst.) ni à la liberté économique (art. 27 Cst.) en fixant des échéances temporelles dans lesquelles les voitures utilisées pour le transport professionnel de personnes doivent respecter des exigences contraignantes d'efficacité énergétique. ii) La législation genevoise contrevient à la liberté économique (art. 27 Cst.) lorsqu'elle subordonne l'octroi de l'autorisation d'exploiter une entreprise de transport sous la forme d'une personne morale à la condition que l'une des personnes pouvant engager et représenter l'entreprise soit titulaire d'une carte professionnelle. iii) Une disposition qui prévoit que le Conseil d'Etat peut fixer des prix de courses maximum pour les VTC en cas d'abus constatés contrevient au droit et au principe de la liberté économique (art. 27 et 94 Cst.) (MC). www.lawinside.ch/1453/

ATF 150 II 379

La procédure d'autorisation de construire relative à l'activation du facteur de correction d'une antenne de téléphonie mobile adaptative

L'activation du facteur de correction à la puissance d'émission d'une antenne de téléphonie mobile adaptative existante est soumise à une procédure ordinaire d'autorisation de construire (art. 22 LAT) (TS). www.lawinside.ch/1455/

ATF 150 I 213

La soumission à autorisation préalable d'un lasergame en forêt

Le fait de soumettre le lasergame en forêt à une autorisation ne viole pas le droit fédéral (CdS). www.lawinside.ch/1456/

ATF 150 II 489

Les autorisations de l'aménagement du territoire à obtenir pour les exploitants de réseau de télécommunication

L'art. 35 LTC garantit une procédure simple et rapide afin d'obtenir une autorisation d'usage accru du sol ; en revanche, la disposition n'exempte pas les exploitants de réseau de télécommunication de l'exigence d'une autorisation de construire conformément au droit de l'aménagement du territoire (ALa). www.lawinside.ch/1461/

ATF 150 I 106

L'obligation d'assainir les chauffages électriques : violation de la garantie de propriété (art. 26 Cst.) ?

L'obligation d'assainir les chauffages électriques ne constitue pas une atteinte grave à la garantie de propriété (art. 26 Cst.) car elle ne rend pas plus difficile ou impossible l'acquisition, l'aliénation ou l'utilisation de la propriété. Dès lors, elle peut être prévue dans une loi au sens matériel (art. 36 al. 1^{er} Cst.). Les objectifs de protection de l'environnement et d'approvisionnement énergétique suffisant constituent des intérêts publics suffisants pour fonder une telle mesure, même si la législation n'impose pas le remplacement par un système fonctionnant aux énergies renouvelables (art. 36 al. 2 Cst.). Enfin, il s'agit en l'espèce d'une atteinte proportionnée à la garantie de propriété puisqu'elle s'accompagne d'un délai suffisant et de dérogations (art. 36 al. 3 Cst.) (MC). www.lawinside.ch/1463/

ATF 150 V 400

Le délai de six mois pour la reconnaissance de paternité prévu par l'art. 16i al. 1 let. a LAPG

Pour devenir le père légal de l'enfant au cours des six mois qui suivent la naissance au sens de l'art. 16i al. 1 let. a LAPG, l'administré ne doit pas seulement déposer une demande en vue de la reconnaissance de sa paternité ; la reconnaissance doit également avoir été enregistrée dans ce délai. Cependant, l'autorité compétente pour la reconnaissance de l'enfant ne doit pas faire supporter son absence d'organisation à l'administré (ALVO). www.lawinside.ch/1467/

ATF 150 II 537

La décision d'ordonner un examen d'aptitude à la conduite comme mesure provisionnelle au sens de l'art. 98 LTF

Les décisions ordonnant un examen d'aptitude à la conduite sur la base de l'art. 15d al. 1 LCR doivent être considérées comme portant sur des mesures provisionnelles au sens de l'art. 98 LTF (CdS). www.lawinside.ch/1470/

ATF 150 II 566

Les recours distincts dans une procédure d'autorisation de construire

Dans le cas où plusieurs recours distincts sont dirigés contre une autorisation de construire, les différents jugements rendus doivent être qualifiés de décisions incidentes, dans la mesure où ils ne mettent pas fin à la procédure (CdS). www.lawinside.ch/1472/

ATF 150 II 547

L'évaluation des atteintes à l'environnement d'un projet routier cantonal et fédéral

La construction d'une route cantonale et d'une jonction autoroutière doit faire l'objet d'une évaluation globale des atteintes à l'environnement (art. 8 LPE), et ce même si chacun de ces projets fait l'objet d'une procédure d'approbation des plans qui relève de compétences différentes (TS). www.lawinside.ch/1475/

TF, 08.08.2024, 1C_17/2024

La résiliation des rapports de service d'un fonctionnaire en raison de l'acceptation d'avantages

Il n'est pas arbitraire de considérer que le fait, pour un fonctionnaire, d'avoir accepté de multiples avantages pendant plusieurs années et d'avoir en outre attribué des mandats à deux sociétés dans lesquelles il détenait des parts constituait un manquement important aux devoirs de service (CdS). www.lawinside.ch/1476/

ATF 150 V 460

L'infection au COVID-19 lors du travail en milieu hospitalier et le risque professionnel spécifique à l'activité (art. 9 al. 1 LAA)

Une maladie infectieuse – le COVID-19 – contractée lors du travail en milieu hospitalier n'est pas nécessairement une maladie professionnelle au sens de l'art. 9 al. 1 LAA ; il faut en plus que le travailleur ait contracté la maladie infectieuse alors qu'il exerçait un travail avec un risque professionnel spécifique à l'activité (ALa). www.lawinside.ch/1477/

TF, 29.08.2024, 2C_579/2023*

La production par un-e avocat-e de propositions transactionnelles dans le cadre du recouvrement de ses honoraires

Un-e avocat-e agissant sans représentant-e contre un-e ancien-ne mandant-e en recouvrement d'honoraires reste soumis-e à la LLCA dans la mesure où il-elle accomplit une activité professionnelle. Dans ce contexte, le fait de produire en procédure une proposition transactionnelle faite par l'avocat-e de la partie adverse constitue une violation de l'art. 12 lit. a LLCA (CdS). www.lawinside.ch/1478/

TF, 18.10.2023, 8C_275/2023

Les gelures provoquées par les conditions météorologiques en tant qu'accident (art. 4 LPGA)

En l'absence d'autres circonstances extraordinaires, des gelures qui résultent d'une exposition prolongée au froid et au vent en haute montagne ne constituent pas un accident au sens de l'art. 4 LPGA (TS). www.lawinside.ch/1481/

ATF 150 II 513

Les effets de l'annulation d'une naturalisation facilitée

i) L'acquisition de la nationalité suisse par l'un-e des conjoint-e-s par naturalisation ordinaire après le mariage ne permet pas à l'autre conjoint-e de bénéficier de la naturalisation facilitée (art. 21 al. 1 et 3 a contrario LN). ii) Le ou la conjoint-e d'une personne dont la naturalisation facilitée obtenue grâce à une précédente union est annulée pour cause de fraude après le

second mariage ne peut déposer une demande de naturalisation facilitée. Les conditions de l'[art. 21 al. 1 LN](#) ne sont pas remplies, la personne dont la naturalisation est annulée n'étant pas considérés comme suisse au moment du mariage (MC). www.lawinside.ch/1484/

ATF 150 IV 470

L'établissement des faits comme activité typique de l'avocat·e

L'établissement de faits en lien avec des litiges pendants ou imminents relève de l'activité typique de l'avocat·e. Par conséquent, cette activité est couverte par le secret professionnel. En outre, la remise, même volontaire, d'informations à une autorité tierce – in casu la FINMA – en vertu d'une obligation de collaborer, ne saurait faire perdre le caractère secret de celles-ci (IB). www.lawinside.ch/1488/

ATF 150 V 454

Le travailleur occupé en Suisse au sens de l'art. 1a al. 1 lit. a LAA

Pour admettre qu'un travailleur soit « occupé en Suisse » au sens de l'[art. 1a al. 1 lit. a LAA](#), il ne suffit pas que seul le résultat du travail y ait été obtenu. Ainsi, un travailleur qui n'a jamais exercé son activité en Suisse pour le compte d'une société y ayant son siège n'est pas assuré obligatoirement au sens de la [LAA](#) (CdS). www.lawinside.ch/1489/

ATF 150 II 465

La qualité de victime au sens de la LAVI et l'hébergement d'urgence à titre d'aide immédiate en cas de menaces de suicide

Des menaces de suicide répétées peuvent entraîner une atteinte importante à l'intégrité psychique. Celui qui les subit peut ainsi revêtir la qualité de victime au sens de la [LAVI](#). De plus, un hébergement d'urgence peut, dans ce contexte, constituer une aide immédiate si cette mesure apparaît nécessaire, adéquate et appropriée (FP). www.lawinside.ch/1492/

TF, 23.07.24, 2C_456/2023*

La durée des filières de maturité gymnasiale de quatre ans au moins

Le nouveau règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale adopté par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), prévoyant une durée des filières de maturité gymnasiale de quatre ans au moins, repose sur une délégation législative suffisante et en respecte le cadre (MHS). www.lawinside.ch/1496/

TF, 22.08.2024, 1C_668/2023*

Les voies de recours lors de la fixation du traitement d'un·e juge cantonal·e

S'agissant de la fixation de son traitement, un·e juge cantonal·e doit bénéficier d'une voie de recours auprès d'une autorité judiciaire sur le plan cantonal (cf. [art. 29a Cst.](#)) (CdS). www.lawinside.ch/1497/

TF, 24.07.2024, 2C_701/2023*

L'exception de « marché in state » (art. 10 al. 2 let. b AIMP 2019)

Un organisme de droit public, lui-même pouvoir adjudicateur, qui n'entre pas en concurrence avec des entreprises tierces car il n'offre pas de prestations sur le marché libre, peut bénéficier

de l'exception de « marché in state » ([art. 10 al. 2 let. b AIMP 2019](#)). Sous ces conditions, le droit des marchés publics ne régit pas l'attribution du marché et n'offre aucune voie de droit (ALa). www.lawinside.ch/1503/

ATF 150 V 474

L'extinction anticipée du droit à l'allocation de maternité suite à la reprise d'une activité lucrative

Pendant la période de 14 semaines de droit à l'allocation de maternité, la mère perd son droit à l'allocation en cas de reprise d'une activité lucrative, même à temps partiel, sauf s'il s'agit d'une activité accessoire marginale. Le salaire de minime importance de l'[art. 34d al. 1 RAVS](#), soit CHF 2'300 par année civile, peut servir de limite au-delà de laquelle une activité accessoire marginale est à considérer comme une activité lucrative menant à l'extinction anticipée du droit à l'allocation de maternité. Cependant, ce montant ne peut pas être considéré comme une franchise et le salaire déterminant de la mère ne peut donc pas être proratisé : c'est le fait de reprendre une activité qui génère un revenu supérieur à CHF 2'300 par année qui est pertinent, et non le montant effectivement généré pendant les 14 semaines suivant l'accouchement (MHS). www.lawinside.ch/1505/

TF, 20.09.2024, 2C_248/2023*

Le droit à une assistance personnelle et à son financement à l'EPFZ

Un étudiant en master en sciences naturelles de l'environnement à l'EPFZ souffrant de troubles cognitifs ne bénéficie pas d'un droit à une assistance personnelle et à son financement (FP). www.lawinside.ch/droitepfz/

ATF 151 I 62

Une autorisation de séjour accordée sur la base de l'art. 8 CEDH à une écolière syrienne

Le statut d'admis provisoire peut, dans certaines situations, porter atteinte au droit à la vie privée protégée par l'[art. 8 CEDH](#), en particulier lorsque ce statut engendre des désavantages concrets en raison du jeune âge ou de la situation personnelle de l'individu. Si la personne concernée est par ailleurs bien intégrée et qu'un renvoi ne peut être envisagé dans un avenir proche, elle a droit à l'octroi d'une autorisation de séjour (MC). www.lawinside.ch/1512/

TF, 06.09.2024, 2C_474/2023*

L'interdiction de la prostitution dans un certain périmètre

L'instauration, dans un règlement communal, d'un périmètre automatique et absolu de 100 mètres autour de zones protégées interdisant totalement la prostitution de salon est disproportionnée et viole la liberté économique ([art. 27 Cst.](#)). Faute de pouvoir l'interpréter de manière conforme au droit supérieur, ce périmètre d'exclusion est annulé (SP). www.lawinside.ch/1513/

TF, 08.10.2024, 1C_648/2023*

L'influence de la perte de la nationalité suisse du mari sur celle de son épouse

La perte de la nationalité suisse en raison du défaut d'annonce ensuite de la naissance à l'étranger s'étend également à l'épouse ayant acquis la nationalité suisse par mariage à condition qu'elle ne devienne pas apatride (ALVO). www.lawinside.ch/1517/

TF, 08.10.2024, 1C_28/2024*

La demande d'autorisation d'une manifestation dans le cadre du WEF 2023

En refusant totalement le passage par une route cantonale d'une manifestation contre le WEF 2023, les autorités grisonnes ont violé la liberté d'opinion ([art. 16 Cst.](#)) et la liberté de réunion ([art. 22 Cst.](#)) du recourant (CdS). www.lawinside.ch/1519/

ATF 150 II 294

La renonciation au versement d'indemnités forfaitaires (art. 89b LAsi)

Des impératifs médicaux entraînant l'inexécution d'un transfert Dublin par un canton doivent être dûment établis pour être admis comme motifs justificatifs au sens de l'[art. 89b LAsi](#). A défaut, le SEM est fondé à suspendre le versement de subventions fédérales et à en demander le remboursement (YS). www.lawinside.ch/1520/

Proposition de citation : MARGAUX COLLAUD, Rétrospective en droit public 2024, www.lawinside.ch/public24.pdf

Lien de téléchargement : www.lawinside.ch/public24.pdf